

A Montreuil, le mercredi 22 juillet 2026

La CGT-PJJ

A

Monsieur le garde des Sceaux

13 Place Vendôme

750001 PARIS

Objet : Budget PJJ 2027

Monsieur le garde des Sceaux,

Vous présentez le budget 2027 de la Justice comme un « *résultat historique* ». Pour les personnels de la Protection judiciaire de la jeunesse, il n'a pourtant rien d'historique.

Derrière les effets d'annonce, la réalité reste celle de services en tension, d'équipes épuisées, de jeunes dont l'accompagnement se dégrade faute de moyens et d'agents qui ne se sentent ni entendus ni reconnus.

Vos propres déclarations auraient pourtant dû conduire à des décisions d'une toute autre ampleur.

Le 12 novembre 2025, devant la commission des lois du Sénat, vous affirmiez partager « *la grande détresse des agents* » de la PJJ. Vous reconnaissiez « *un manque de moyens et de reconnaissance* » et estimiez que la PJJ était sans doute « *celle des administrations dont j'ai la charge qui est la plus en difficulté* ». Vous annonciez alors que des mesures fortes seraient prises dès le début de l'année suivante.

Quelques mois plus tard, vous n'annoncez pourtant que 50 créations d'emplois pour l'ensemble de la PJJ.

Cette décision est en totale contradiction avec le constat dressé par les services de votre propre ministère. Dans son rapport de juillet 2025, l'Inspection générale de la justice recensait 3 775 mesures de milieu ouvert en attente d'attribution (probablement davantage aujourd'hui) et évaluait à 322 ETP d'éducateurs les renforts nécessaires, « *hors besoins liés aux nouveaux centres éducatifs fermés et aux établissements pénitentiaires pour mineurs* ».

Face aux 322 postes d'éducateurs jugés nécessaires, vous annoncez 50 emplois pour l'ensemble des corps, des services et des missions de la PJJ (contre 70 en 2026). Même si ces 50 emplois étaient tous affectés à ces besoins, ce qui ne sera évidemment pas le cas, ils n'en couvriraient que 15 %.

La contradiction est flagrante : vous reconnaissez publiquement que la PJJ est l'administration la plus en difficulté de votre ministère, mais vous refusez de lui accorder les moyens correspondant à votre propre diagnostic.

Aussi, vous annoncez parallèlement 40 millions d'euros supplémentaires consacrés au numérique et à l'intelligence artificielle, ainsi que 50 emplois dédiés aux services numériques. Le symbole est particulièrement révélateur : 50 emplois pour toute la PJJ et 50 emplois pour le numérique. Voilà qui éclaire la hiérarchie de vos priorités.

Rapportées aux effectifs de chaque direction, les 50 créations de postes annoncées pour la PJJ ne représentent qu'une hausse de 0,52 %, contre 1,16 % pour les services judiciaires hors magistrats et 1,47 % pour l'administration pénitentiaire. Cette comparaison ne vise évidemment pas à opposer les personnels entre eux ni à organiser une concurrence dans la pénurie. Elle montre simplement que la PJJ, pourtant reconnue comme l'administration la plus en difficulté, reste très insuffisamment renforcée.

Par ailleurs, votre budget reste totalement silencieux sur les rémunérations et les mesures catégorielles. Aucune revalorisation des grilles indiciaires n'est prévue en 2027, alors que le pouvoir d'achat des agents continue de se dégrader.

Vous affirmez vouloir renforcer l'attractivité des métiers de la Justice. Comment convaincre de nouveaux professionnels de rejoindre la PJJ lorsque ceux qui assurent aujourd'hui le fonctionnement des services voient leurs conditions de travail et leurs missions toujours plus dévalorisées ?

Vous mettez également en avant le renforcement de la sécurité dans les structures d'hébergement. Là encore, la sécurité ne se décrète pas à coups de communication. Elle repose sur des équipes complètes, des effectifs suffisants, le doublement de tous les services, nuits comprises, et des locaux entretenus.

Enfin, vous ignorez une nouvelle fois la situation dramatique des services de milieu ouvert. Depuis l'entrée en vigueur du Code de la justice pénale des mineurs, les charges de travail ont explosé et les missions se sont intensifiées sans renforts adaptés. Quant à la baisse des normes de prise en charge, pourtant indispensable, elle reste l'éternelle Arlésienne : régulièrement évoquée, toujours promise, mais jamais concrétisée.

Les 3 775 mesures en attente recensées par la mission d'appui ne sont pas de simples statistiques. Derrière chacune d'elles se trouve un jeune qui ne bénéficie pas, ou trop tardivement, de l'accompagnement ordonné par un magistrat. L'affaire Lyhanna a récemment rappelé, de manière tragique, les conséquences que peuvent avoir des procédures concernant des mineurs laissées en attente ou insuffisamment suivies. Sans confondre les situations, on ne peut pas dénoncer dans le même temps les dossiers en souffrance dans la chaîne judiciaire tout en laissant perdurer, faute de moyens, les mêmes logiques d'engorgement à la PJJ.

Monsieur le Ministre, les personnels de la PJJ n'ont pas besoin de déclarations d'inquiétude sans traduction budgétaire. Ils ont besoin d'un budget qui leur permette réellement d'exercer leurs missions de service public et d'être reconnus par leur ministère.

La CGT-PJJ exige des créations de postes à la hauteur des besoins objectivés, une revalorisation immédiate des rémunérations, des moyens humains pour l'ensemble des services et une véritable reconnaissance des missions éducatives.

Le budget 2027 n'étant pas encore adopté, il vous reste du temps pour provoquer le sursaut que la PJJ attend et défendre enfin des moyens à la hauteur des besoins. La CGT-PJJ vous demande de transformer vos inquiétudes en actes et de porter, dans les arbitrages à venir, une véritable ambition pour la justice des mineurs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le garde des Sceaux, l'expression de notre vigilante considération.

M VALDENNAIRE Josselin
Secrétaire Général
CGT-PJJ

